



DEPARTEMENT DU FINISTERE  
ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

Envoyé en préfecture le 18/12/2020

Reçu en préfecture le 18/12/2020

Affiché le

ID : 029-242900645-20201217-DE\_103\_2020-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 17 décembre de l'An Deux Mille Vingt à 18h, le Conseil communautaire légalement convoqué le 11/12/2020, s'est réuni à Douarnenez Communauté, sous la présidence de M. Philippe AUDURIER, Président.

Votants : 26

GRIJOL Christian, STEFANUTTI Isabelle, ABGUILLERM Christian, ANDASMAS Anissa, GUET François, TANGUY Patrick, RAHER Marc, SAVINA Henri, CHANTREAU Katell, KERVAREC Ronan, MANNEVEAU Julie, HERNANDEZ Marie-Thérèse, AUDURIER Philippe, POITEVIN Jocelyne, BOUCHERON Dominique, TILLIER Dominique, LE MOIGNE Philippe, LAOUENAN-LE LEC Françoise, POULMARCH Bertrand, DREANO Christelle, GUILLEMOT André, TANGUY Christine, JAFFRY Bernard, TUPIN Hugues, CROM Florence.

Pouvoirs : Isabelle CLEMENT, pouvoirs à Jocelyne POITEVIN

Secrétaire de séance : GRIJOL Christian

### Délibération N°DE 103-2020

**Objet : Redevance d'enlèvement des Ordures Ménagères – Tarifs 2021**

#### Rapporteur : Florence CROM

Pour couvrir les dépenses liées aux déchets (budget annexe), il existe 2 types de financements :

- La redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM),
- La taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) ; celle-ci est indexée sur le foncier bâti.

Sur le territoire de Douarnenez Communauté, il a été instauré une redevance d'enlèvement des ordures ménagères. Pour les foyers, elle est calculée sur le nombre de personnes par foyer.

Les différents tarifs de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères doivent être votés en fin d'année pour être appliqués dès le 1<sup>er</sup> janvier de l'année suivante et cela avant le vote budgétaire.

Depuis 2014, une harmonisation des tarifs entre Douarnenez et les 4 autres communes est recherchée.

La redevance permet de payer l'ensemble des dépenses liées à la collecte et l'élimination des déchets ménagers et assimilés produits sur le territoire :

- Les dépenses de collecte des sacs d'ordures ménagères (camion, personnel, carburant ...)
- Les dépenses de collecte sélective (camion, personnel, carburant ...)
- Les dépenses d'achat et d'entretien des équipements de pré-collecte (conteneurs, sacs ...)
- Les frais de transport jusqu'au site de traitement (incinération à Concarneau ou tri à Fouesnant)
- Les frais d'incinération et de tri
- L'amortissement des constructions des déchèteries
- Les coûts de fonctionnement des déchèteries
- Les frais de traitement des déchets déposés en déchèteries
- Les charges fonctionnelles (locaux, gestion administrative, étude, etc.)
- Les actions de prévention et de communication
- La TVA

La principale charge concerne les frais de traitement des différents déchets (41%) devant les coûts de collecte. Ceux-ci sont en hausse pour financer :

- l'augmentation annuelle jusqu'en 2025 des différentes taxes générales sur les activités polluantes (TGAP) sur l'incinération et l'enfouissement des déchets (+ 30 000 € entre 2020 et 2021 sous réserve d'atteindre un seuil de performance énergétique),
- les travaux de mise en conformité réglementaire de l'usine de valorisation énergétique.

Pour limiter les montants de la redevance (représentant plus de 80 % des recettes), 3 types de recettes s'ajoutent pour équilibrer le budget :

- Les soutiens des Eco-Organismes (CITEO, Eco-Mobilier, Ocad3e ...)
- La vente des matériaux (papier, acier, aluminium, carton, plastiques ...)
- La facturation des dépôts par les professionnels et collectivités (végétaux).

Les recettes liées à la revente des matériaux sont en baisse depuis 2014. En 2014, elles étaient de 200 000 € pour atteindre 100 000 € en 2020 et estimées à 90 000 € en 2021. Les cours se sont effondrés du fait que l'offre soit supérieure à la demande.

Le montant des dépenses en fonctionnement du budget ordures ménagères pour 2021 est estimé à environ 2 940 000 €.

Au regard de l'augmentation des charges et de la baisse des recettes, il est proposé d'adopter les tarifs suivants de la redevance pour 2021 afin d'équilibrer le budget :

### REDEVANCE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES ANNEE 2021

#### MENAGES

		DOUARNENEZ		POULLAN, POULDERGAT, LE JUCH, KERLAZ	
		tarif 2020	tarif 2021	tarif 2020	tarif 2021
Foyer	1 personne	163 €	171 €	152 €	163 €
	2 personnes	182 €	191 €	170 €	183 €
	3 personnes	203 €	211 €	191 €	203 €
	4 personnes	220 €	231 €	208 €	223 €
	5 personnes et plus	236 €	251 €	224 €	243 €

#### DECHETS ASSIMILES AUX MENAGES

		DOUARNENEZ		POULLAN, POULDERGAT, LE JUCH, KERLAZ	
		tarif 2020	tarif 2021	tarif 2020	tarif 2021
Commerces et activités Forfait 1		163 €	163 €	152 €	152 €
Commerces et activités Forfait 2		236 €	236 €	221 €	221 €
Commerces et activités Forfait 3		395 €	395 €	368 €	368 €
Gros producteurs avec coefficient de base K		4 264 €	4 264 €	3 659 €	3 659 €
Internats		2 386 €	2 386 €	2 226 €	2 226 €
Location gîte ou assimilé		111 €	116 €	111 €	116 €
Location chambre d'hôte		31 €	33 €	31 €	33 €
Port de plaisance par emplacement		8,50 €	9,00 €	/	/
Camping par emplacement		16,50 €	17,00 €	16,50 €	17,00 €
Résidences de vacances par appartement		236 €	251 €	/	/
Aire d'accueil gens du voyage par emplacement		96 €	171 €	/	/
Association avec salarié(s) = tarif foyer (exemple : association avec 2 salariés = tarif 2 personnes)					

## TARIFS DIVERS

DEPOTS		
	tarif 2020	tarif 2021
Divers encombrants à la déchèterie - par m3 -	35 €	36 €
Gravats - par m3 - 1er m3 gratuit pour particulier	23 €	24 €
Déchets verts déposés par professionnels et collectivités - par m3 -	8,50 €	9,00 €
Enlèvement dépôts sauvages	65 €	65 €

### Enlèvement d'encombrants à domicile

Forfait déplacement	13 €	14 €
Encombrants (matelas, électroménagers, canapé ...) - à l'unité -	6 €	6 €
Divers encombrants - par m3 -	13 €	13 €

**Vu l'avis de la commission « déchets – propreté – traitement des algues vertes » du 17 novembre 2020,**

**Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 7 décembre 2020,**

**Il est proposé :**

- **d'adopter les tarifs ci-dessus pour 2021.**

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte à la majorité (contre : 1, abstentions : 4, pour : 21) les dispositions proposées.**

**Fait et délibéré le 17 décembre 2020**

**Le Président,  
Philippe AUDURIER**